



Documents à fournir pour un changement d'adresse

Attention : Vous devez **IMPERATIVEMENT** nous envoyer par **COURRIER EN LETTRE SUIVIE** à l'adresse ci-dessous les **documents** indiqués dans cette liste. **Tout dossier incomplet ou non reçu ne pourra être traité.**



Immat'Online, 101 Avenue du Général de Gaulle, 94320 Thiais

N° de commande :

Nom prénom :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES	PRECISIONS
Certificat d'immatriculation -Ex carte grise- (COPIE)	Photocopie ou copie scannée du certificat d'immatriculation (carte grise).
Demande d'immatriculation (ORIGINALE)	(CLIQUER ICI POUR TELECHARGER LE CERFA n° 15776*01) . Signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant. Cocher la case « changement de domicile sur le formulaire)
Mandat d'immatriculation (ORIGINAL)	(CLIQUER ICI POUR TELECHARGER LE CERFA n°13757*03) . Ce document donne l'autorisation à Immat'Online d'effectuer vos démarches d'immatriculation à votre place. Le numéro VIN correspond au numéro d'identification du véhicule (E).
Pièce d'identité (PHOTOCOPIE)	Carte nationale d'identité, carte de résident ou titre de séjour, ou passeport en cours de validité
Justificatif de domicile (PHOTOCOPIE)	<p>Facture de moins de 6 mois aux NOM, PRENOM et ADRESSE du titulaire principal (EDF, GDF, téléphone fixe, portable, avis d'imposition ou attestation d'assurance du logement).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En cas d'hébergement, 4 documents à fournir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une attestation sur l'honneur de l'hébergeant (télécharger notre modèle d'attestation en cliquant ICI. Retrouvez-le aussi dans le KIT DEMARCHE CHANGEMENT DE TITULAIRE) ▪ un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ▪ une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ▪ L'adresse doit correspondre à celle renseignée sur la demande d'immatriculation. ➤ Sociétés / Personnes Morales Extrait K Bis, L Bis de moins de 2 ans ou récépissé de déclaration des statuts pour les associations (remplace le justificatif de domicile)
Assurance du véhicule (PHOTOCOPIE)	Carte verte d'assurance du véhicule en cours de validité.
Contrôle technique (PHOTOCOPIE DU PROCES –VERBAL DE VISITE TECHNIQUE)	Concerne uniquement les voitures de plus de 4 ans et les camions . Il doit être en cours de validité et dater de moins de 2 ans . L'ancienneté du contrôle se mesure à partir de la date à laquelle a été faite la visite de contrôle technique . Si votre contrôle technique est expiré, vous devez faire passer une nouvelle visite technique à votre véhicule. Cette date est aussi indiquée sur votre certificat d'immatriculation (vous reporter au champ X.1 de votre carte grise.